

moins, que le lectorat ne fut jamais au premier rang. On peut dire, cependant, qu'il avait alors une importance particulière qui le distinguait entre les autres : et cette observation est bonne à constater ici, car elle se lie essentiellement à l'objet des présentes recherches. En effet, cette distinction tenait à ce que les fonctions attribuées à cet ordre, exigeaient de toute nécessité un degré d'instruction littéraire, qui n'était pas un besoin aussi rigoureux pour les fonctions des autres grades inférieurs de la cléricature. Cette nécessité était déjà bien reconnue à la fin du quatrième siècle; et c'est ainsi qu'il faut entendre ce que nous avons vu plus haut dans le canon du concile de Carthage relatif à l'ordination des lecteurs : *Faciat de illo verbum episcopus ad plebem, indicans ejus..... ingenium*. Plus tard on trouverait ailleurs quelques données plus positives sur les connaissances requises pour l'admission à cet ordre, notamment chez saint Isidore de Séville, lorsqu'il dit : *Qui autem ad hujusmodi provehitur gradum, iste erit doctrina et libris imbutus, sensuumque ac verborum scientia perornatus etc.* (1).

Tout jeunes qu'ils étaient, il paraît que les lecteurs étaient, en effet, pourvus communément de l'instruction grammaticale, littéraire et religieuse qu'on pouvait désirer, et souvent même de connaissances beaucoup plus complètes. On a vu déjà que plusieurs hommes de mérite qui brillèrent dans l'Eglise avaient été formés dans l'ordre des lecteurs; et l'histoire de ces premiers siècles chrétiens pourrait en fournir encore bien d'autres exemples. Je me borne à citer saint Augustin, qui nous donne une assez haute idée des études par lesquelles de jeunes enfants étaient préparés au lectorat, lorsqu'il dit de ceux qui répandaient des écrits supposés sous les noms des Apôtres : *In qua fallacissima audacia sic excæcati sunt, ut etiam à pueris qui adhuc pueriliter in gradu lectorum christianas litteras norunt, merito rideantur* (2).

Pour donner à ces jeunes clercs l'instruction nécessaire, il est bien naturel de supposer qu'il exista de fort bonne heure dans l'Eglise des écoles destinées à leurs études, comme était celle que notre

(3) *De ecclesiast. offic.*, II, 11.

(4) *De consensu Evangel.* I, 15; *Op.*, tom. III, part. 2, col. 8.